

AVIS PUBLIC Avis de dérogation mineure

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le Conseil lors de la séance ordinaire le 11 mars 2014.

Nature de la demande

La demande vise à permettre une régularisation d'une norme d'implantation d'une résidence suite à une vente.

Identification de l'emplacement concerné

256, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil pourra se présenter le mardi 11 mars 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 461, rang Saint-Amable à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce, 29 janvier 2014.

Sylvie Gosselin

Directrice générale et secrétaire-trésorière